

Professeurs documentalistes

DES CERTIFIÉS À GÉOMÉTRIE VARIABLE ?

Le ministre prévoit d'octroyer une prime d'équipement informatique de 150,00 € pour 2021. Il s' imagine peut-être que l'on peut s'équiper, ou simplement payer les consommables avec 12, 50 € par mois...

Mais comme il n'y a pas de petites économies, les 11 000 professeurs certifiés documentalistes sont exclus du bénéfice de cette prime au prétexte honteux que les professeurs documentalistes ont un ordinateur à leur disposition dans les CDI ! Il fallait l'inventer et oublier les missions spécifiques des documentalistes.

Professeurs certifiés, les professeurs documentalistes le sont par leur statut (ils sont titulaires d'un CAPES), mais visiblement leur CAPES ne vaudrait pas suffisamment pour qu'ils soient rémunérés comme tels : pas d'heures supplémentaires, rémunération inférieure aux autres professeurs pour le dispositif *devoirs faits*, indemnité dont le montant est inférieur à celui de l'ISOE etc. La liste est longue du mépris affiché envers ces personnels essentiels dans les établissements.

Professeurs certifiés, les professeurs documentalistes le sont suffisamment pour travailler à distance, faire une partie de leur travail à domicile avec leur matériel personnel : préparation de leurs cours, évaluation, veille informationnelle, relations avec l'extérieur et avec les autres personnels de l'établissement, gestion documentaire, réunions et formations à distance constituent leur ordinaire aussi bien sur leur temps de présence en établissement qu'en dehors. Comme leurs collègues de disciplines, ils ont poursuivi leurs missions pendant le confinement.

Mais visiblement, pour le ministre, il ne sont pas suffisamment professeurs certifiés pour bénéficier de cette prime d'équipement informatique !

J-M Blanquer promeut son « *enseignant du XXI^e siècle* ». Aurait-il inventé un nouveau corps dans l'Education

nationale, celui des professeurs certifiés à géométrie variable, destiné aux professeurs documentalistes ? Le Grenelle, c'est bien la destruction des statuts particuliers, l'éclatement des missions, l'opposition des professeurs entre eux, la rémunération individualisée. Inacceptable !

Les professeurs documentalistes ne veulent plus être considérés comme des sous-certifiés. Les professeurs documentalistes ne demandent pas la lune, ils veulent ce qui leur est dû. C'est-à-dire être rémunérés et donc être reconnus pour ce qu'ils sont : des professeurs certifiés. Et comme tous les autres personnels, ils veulent le maintien de leur statut, le rattrapage de leur pouvoir d'achat et le dégel du point d'indice. Parce que cela aussi leur est dû.



Le SNFOLC appelle les professeurs documentalistes à participer aux AG, HIS organisées dans les établissements aux côtés des autres personnels : établissons ensemble nos revendications, on ne lâche rien !